

ANNEXE IV

**DÉCLARATION FINALE DE LA XVIII^{ÈME} CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**XVIIIème CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne
Açores, 13 et 14 Septembre 2012**

DÉCLARATION FINALE

**La XVIIIème Conférence des Présidents des Régions
ultrapériphériques, réunie à Horta, île de Faial, Région
Autonome des Açores, sous la Présidence de M. Carlos Manuel
Martins do Vale César, Président du Gouvernement Régional
des Açores :**

Réitère solennellement l'engagement des Régions
ultrapériphériques à l'égard du projet européen et de la
construction d'une Union centrée sur ses valeurs fondamentales ;
et rappelle sa détermination en vue d'utiliser tous les moyens à sa
portée, afin de promouvoir le progrès, la création d'emplois et la
cohésion économique, sociale et territoriale.

Reconnait la contribution fondamentale de l'Union européenne
pour le développement des Régions ultrapériphériques (RUP) et
affirme, de nouveau, la nécessité d'améliorer le partenariat entre
les Institutions européennes, les États-membres et les Régions.

Plaide pour une Europe qui contribue à la croissance et à la
convergence des Régions ultrapériphériques, dans le respect du
principe de subsidiarité et de la gouvernance multi-niveaux.

Regrette, malgré les efforts entrepris pour remettre l'Europe sur le
chemin d'une croissance intelligente, durable et inclusive, le retard





et la faiblesse de mesures qui soient réellement adaptées, ambitieuses et efficaces afin de promouvoir la croissance et l'emploi. Cette situation accroît la perte de confiance des citoyens vis-à-vis du projet européen.

Exige l'application de la lettre et de l'esprit de l'article 349 du TFUE, base et fondement premier des interventions adaptées dans toutes les politiques de l'Union en faveur de nos Régions ; et s'inquiète particulièrement de sa faible mise en œuvre.

Appelle l'ensemble des instances et des responsables concernés à poursuivre et à défendre la reconnaissance du statut de l'ultrapériphérie.

Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020

Suit attentivement l'évolution des négociations sur le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020 pour davantage de croissance et d'emplois, et partage les orientations en faveur de la qualité de l'utilisation des ressources, la simplification des instruments et l'introduction de plus de flexibilité.

Prend acte de la tenue d'un Conseil européen extraordinaire en novembre 2012 et manifeste sa préoccupation en cas de réduction du budget communautaire qui affecterait notamment la Politique de Cohésion et la Politique Agricole Commune. Une telle décision impliquerait une orientation politique source d'inquiétudes: le futur budget ne pourrait stimuler la croissance, en particulier dans les Régions ultrapériphériques.

Invite donc la Commission européenne, le Parlement européen, la Présidence du Conseil et les États-membres, à défendre un budget équilibré, qui tienne compte du statut de l'ultrapériphérie et de la réalité de nos Régions.



Stratégie rénovée pour les Régions ultrapériphériques

Prend acte de la Communication de la Commission « Les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive », du 20 juin 2012.

Reconnaît l'importance de cette communication, mais regrette l'insuffisance manifeste de mesures concrètes et adaptées, ainsi que le calendrier tardif de son adoption, au regard des ambitions affichées.

Conteste le choix de la Commission de s'appuyer uniquement sur le droit commun et réaffirme à cet égard, la pertinence des propositions contenues dans les Memoranda de 2009 et 2010 sur l'ultrapériphérie, notamment celles en faveur d'instruments sectoriels spécifiques.

Salue le maintien des trois premiers axes de développement de la stratégie pour les Régions ultrapériphériques, et reconnaît l'importance déterminante d'un nouvel axe sur le volet social.

Insiste pour que la déclinaison des axes s'accompagne de mesures substantielles.

Rappelle dans ce contexte, l'importance fondamentale de réduire le déficit d'accessibilité des RUP, et la nécessité de concrétiser les recommandations du rapport Solbes. A l'instar des programmes spécifiques déjà existants, comme le POSEI, d'autres cadres horizontaux spécifiques devraient être créés, dotés de moyens financiers supplémentaires adéquats, dans les domaines du transport, de l'énergie et du tourisme. Demande que la continuité territoriale numérique soit garantie.



Partage l'objectif général d'améliorer la compétitivité à travers des mesures visant la modernisation et la diversification des économies des RUP et garantissant ainsi, le maintien, l'extension et l'amélioration d'instruments spécifiques de soutien aux secteurs traditionnels (notamment, POSEI, mécanismes d'appui aux secteurs laitier et sucrier, bois de Guyane), et de dispositifs fiscaux et douaniers (par exemple, AIEM, octroi de mer, zone franche).

Considère que la réussite de la stratégie rénovée est aussi conditionnée par la prochaine révision des encadrements européens relatifs aux aides d'Etat. Invite la Commission et les Etats-membres à prendre en compte les diverses contributions de la Conférence qui préconisent une plus grande flexibilité, une simplification et une cohérence des interventions en faveur des entreprises.

S'engage à poursuivre ses travaux sur la spécialisation intelligente pour le développement des productions locales ainsi que des secteurs à fort potentiel de croissance et à haute valeur ajoutée.

Partage la nécessité de renforcer l'insertion régionale mais manifeste sa vive inquiétude sur la réglementation proposée relative à l'objectif de coopération territoriale européenne, qui est inadaptée, et requiert des modifications pour faciliter la conclusion de projets de coopération dans nos zones. Demande, par ailleurs, l'éligibilité automatique de toutes les RUP à la coopération transfrontalière.

Exprime son extrême préoccupation du fait de l'augmentation et des niveaux du taux de chômage au sein des Régions ultrapériphériques, en particulier pour les jeunes. Demande que cette situation soit traitée bien avant l'entrée en vigueur de la prochaine période de programmation. Préconise que le pacte pour la croissance et l'emploi contienne un volet « emploi » doté de



moyens additionnels et comprenne un volet territorial pour les Régions ultrapériphériques.

Prend note du changement climatique comme nouvel axe de développement de la stratégie rénovée. Estime cependant nécessaire de rechercher un équilibre entre les obligations issues de la législation environnementale conçue pour le continent européen, et leur impact sur les économies des RUP.

Prend acte de la récente proposition de la Commission d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie rénovée; partage les objectifs poursuivis, mais s'interroge sur la méthode, le contenu et le calendrier.

Propose, en lieu et place, un réel pacte complet et cohérent, défini au niveau de chaque Région sur la base de leurs propositions, négocié avec leurs Etats respectifs et la Commission. Il devra comprendre en particulier, l'identification et l'allocation des moyens financiers, la nature des mesures y compris réglementaires, nécessaires pour atteindre les objectifs définis, et ne pas se limiter aux mesures actuelles.

Demande en conséquence, que ce pacte soit inséré de manière cohérente dans le volet RUP, dans chaque contrat de partenariat des fonds européens.

Souligne que les Régions ultrapériphériques, compte tenu des compétences et du degré d'autonomie dont elles disposent, constituent l'échelon pertinent pour définir les objectifs stratégiques de ce pacte au service du développement de leur territoire.

Invite l'Espagne, la France et le Portugal à engager, sans délai, des démarches au sein du Conseil, avec le soutien bienveillant de la présidence chypriote, pour que le prochain Conseil européen

intègre dans ses conclusions, une mention en faveur de l'ultrapériphérie.

La Conférence des Présidents, dans le cadre de la session de partenariat du 14 septembre 2012 à Horta :

Salue la présence de la Commission européenne, représentée par le Commissaire en charge de la politique régionale et reconnaît les efforts de l'Unité de Coordination RUP.

Renouvelle ses remerciements pour l'organisation du IIe Forum des Régions ultrapériphériques, et souligne tout particulièrement la participation du Président de la Commission européenne à cet événement.

Est assurée que la Commission, gardienne des Traités, veillera à l'application stricte de l'article 349 du TFUE.

Remercie la présence de la Présidence Chypriote du Conseil de l'Union Européenne, qui témoigne de son intérêt pour l'ultrapériphérie, et souhaite qu'elle défende la situation particulière de nos Régions.

Salue la participation du Ministre des Outre-mer de la France, du Secrétaire d'Etat Adjoint et des Affaires Européennes du Portugal, et de la représentante du Ministère des affaires étrangères d'Espagne.

Attend de la part des Etats membres une forte implication dans les négociations en cours pour la défense de l'ultrapériphérie.

Salue la présence des députés du Parlement Européen et réitère sa disponibilité pour collaborer avec cette institution.





Félicite, particulièrement, le député Nuno Teixeira pour son rapport en faveur de l'ultrapériphérie, et le remercie de son écoute vis-à-vis de la Conférence.

Demande l'appui du Parlement européen pour qu'il soit, dans le cadre de ses compétences renforcées, défenseur des Régions ultrapériphériques.

Salue la présence du Premier Ministre de la République du Cap Vert, rappelant le partenariat spécial de cet État insulaire avec l'UE et les liens de proximité aussi bien géographiques qu'institutionnels avec les RUP de la Macaronesie. Souhaite l'approfondissement d'une coopération sur l'espace Atlantique.

Salue la participation de Mayotte et accueille avec satisfaction son évolution statutaire, entérinée par le Conseil du 11 juillet 2012. Renouvelle sa disponibilité pour accompagner Mayotte dans l'appropriation des questions relatives à l'ultrapériphérie.

Salue la présence et l'intérêt manifesté par Aruba pour les travaux de cette Conférence et affirme son soutien à une éventuelle demande officielle, dans le cadre de l'article 355 § 6 du TFUE.

La Conférence des Présidents:

Convient que La Réunion assure la prochaine Présidence de la Conférence et mandate le Comité de Suivi, en sus des missions qui lui sont confiées par le Protocole de Coopération, afin de :

- Suivre les négociations du Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020;
- S'assurer que les différentes réformes en cours des politiques européennes à fort impact territorial pour les RUP, reflètent



les dispositions de l'article 349 du TFUE. Engager des démarches auprès du Parlement Européen, du Comité des Régions et du Comité Économique et Social Européen, notamment dans le cadre des prises de position de ces institutions sur la Communication de la Commission du 20 juin 2012

- Être à l'écoute de la Collectivité départementale de Mayotte, dans son processus d'évolution statutaire.

Mandate le Président du Gouvernement des Açores pour adresser la présente Déclaration à leurs destinataires, conformément au Protocole de Coopération entre les Régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Signé à Horta, Région Autonome des Açores, le 14 septembre 2012, en huit exemplaires originaux, cinq en langue française, deux en langue portugaise et un en langue espagnole.

AÇORES **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

MADÈRE **MARTINIQUE** **LA RÉUNION** **SAINT-MARTIN**